

Département de la  
Haute-Loire

---

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

---

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240829\_P\_124  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

VU la décision n° 20240527\_P\_081 du président de la Communauté de Communes Loire - Semène

**Commission : Cycle de l'eau**

**Objet : Signature d'un acte spécial de sous traitance pour les travaux de renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau le Sambalou en faveur de L'entreprise MOULIN TP et de l'entreprise ODTP 43 Lot 1 Terrassements – Génie Civil – Réseaux - Revêtements**

Le Président,

N° 20240829\_P\_124

Décide

De signer un acte spécial de sous traitance au marché :

**OBJET**

- Mandataire du marché : **ROGER MARTIN AURA – Agence MOULIN TP**
- Pour la renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau le Sambalou\_Lot 1 Terrassements – Génie Civil – Réseaux - Revêtements

Pour la réalisation des prestations suivantes :

- Ouvertures et entonnement lavoir
- Entonnements cadre BA
- Longrine de tête sur Jet grouting
- Local Technique pompage

D'un montant maximum de

- 80 952.20 € HT

L'entreprise sous-traitante désignée :

**ODTP43  
1 ROUTE DU BOIS ROND-ZA POLIGNAC  
43 000 POLIGNAC**

Les autres modalités relatives aux conditions de paiement restent inchangées.

Fait à LA SEAUVÉ SUR SEMENE, Le 29 août 2024

Le Président,  
**Fédéric GIRODET**



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

AR Prefecture

043-244301131-20240829-20240829\_P\_124-AU  
Reçu le 03/09/2024